



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

instituteurs

Question écrite n° 73681

## Texte de la question

M. Jean-Claude Chazal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les institutrices et les instituteurs qui dispensèrent leur enseignement en Algérie, pendant la guerre. En dépit des obstacles et des épreuves qu'ils rencontrèrent, les institutrices et instituteurs français accomplirent une oeuvre méritoire dans ce pays. Formés par les écoles normales d'Algérie, la plupart d'entre eux connurent des débuts extrêmement durs, affectés dans des écoles très isolées. Pratiquement tous vécurent les sept ans de guerre, les demandes d'exeat pour la métropole étant systématiquement repoussées. Trop nombreux furent les instituteurs tués pendant la guerre, victimes d'attentats du FLN ou de l'OAS. Tous connurent la crainte des embuscades, de l'enlèvement, des bombes, des coups de pistolet... et aussi des émeutes et des putschs. Pendant sept ans, ils subirent le couvre-feu ; beaucoup durent évacuer en catastrophe leurs écoles isolées et incendiées par la suite. Certains furent mobilisés dans les « unités territoriales » où ils accomplirent des tâches militaires après leurs journées de classe. De plus, tous travaillèrent dans des conditions difficiles avec des effectifs pouvant atteindre cinquante élèves (et même plus) afin de répondre aux objectifs de scolarisation du Plan de Constantine. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement pourrait envisager afin de manifester solennellement à ces enseignants la reconnaissance de notre pays et de rendre hommage à l'oeuvre accomplie par ces femmes et ces hommes, dont la France tire encore parti à l'heure actuelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Chazal](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73681

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1199